

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Nouvelle Ville
Ecole maternelle publique
Lorient (Morbihan)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0560428L_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe scolaire Nouvelle Ville Ecole maternelle publique Lorient (Morbihan)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0560428L_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Clémentine SOLERE	Ingénieur d'études
Vérificateur	Alain ROGER	Directeur de projet
Approbateur	Anne BARITEAU	Directrice de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école maternelle publique Nouvelle Ville (ETS 0560428L) est localisée 2, rue Lesage sur la commune de Lorient (56), dans un quartier résidentiel proche du centre-ville. Cette école accueille 145 enfants âgés de 3 à 6 ans ainsi que 19 adultes depuis la rentrée 2010. Elle est intégrée au groupe scolaire Nouvelle Ville qui comprend également une école élémentaire (ETS n°0561565X) faisant l'objet d'un diagnostic spécifique (0561565X_RT2).

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence des potentialités d'exposition à l'intérieur des bâtiments de l'école maternelle, par inhalation de substances volatiles et ingestion d'eau du robinet, et à l'extérieur, par ingestion de sols, du fait de la superposition de cet ETS avec une ancienne usine à gaz et un ancien dépôt de liquides inflammables répertoriés dans la base de données BASIAS respectivement sous les n° BRE5608139 et BRE5600033.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont donc été menées sur les sols de surface au niveau des zones où des sols nus sont accessibles aux enfants, les gaz du sol (au droit de piézaires réalisés dans le vide sanitaire et dans les deux cours de récréation), l'air intérieur du vide sanitaire et l'eau du robinet au niveau des sanitaires et du réfectoire. Les points de prélèvement d'air du sol et d'air intérieur ont été positionnés au plus proche des lieux de vie des enfants. Les substances recherchées sont les substances susceptibles d'être retrouvées au droit des sites BASIAS.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Il apparaît :

- qu'aucun des composés recherchés n'a été mis en évidence dans l'air intérieur du vide sanitaire et les gaz du sol ;
- la présence dans les sols enherbés de la cour de récréation de polluants (HAP et plomb) à des teneurs supérieures à celles mesurées hors de l'emprise du site BASIAS et aux référentiels bibliographiques. La qualité des sols ne pose, néanmoins, pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.
- pour l'eau du robinet, les analyses réalisées montrent des concentrations qui respectent les normes de potabilité. Seules des traces de naphthalène ont été quantifiées. A noter qu'il n'existe pas de normes de potabilité pour ce composé. Dans tous les cas, les concentrations n'apparaissent pas significatives au regard des éléments commentés dans le rapport de l'AFSSA (Evaluation de l'exposition aux HAP dans l'eau de boisson et réflexion sur l'éventuel risque sanitaire associé, Septembre 2006).

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école maternelle Nouvelle Ville (ETS n°0560428L), en **catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

A partir de son retour d'expérience concernant les usines à gaz, BURGEAP précise le fait que toute intervention concernant les sols eux-mêmes ou les revêtements superficiels devra être réalisée conformément aux règles de l'art et aux bonnes pratiques relatives à la gestion des sites et sols potentiellement pollués.

Ces recommandations concernent plus particulièrement :

- la réalisation de travaux de terrassement, la réalisation de tranchées et, d'une manière plus générale, la réalisation de travaux d'excavation sur les sols. En effet, de tels travaux pourraient amener en surface des pollutions situées en profondeur alors que les diagnostics réalisés en application de la présente démarche ne concernent que l'état des sols superficiels ;
- la réalisation de travaux sur les dalles extérieures ou intérieures qui pourraient conduire à mettre à nu des sols dont la qualité n'a pas été contrôlée car ils sont aujourd'hui recouverts par un revêtement artificiel.